

# PROJET D'ETABLISSEMENT 2017-2021

## SOMMAIRE



MUSIQUE À MAYOTTE

### Préambule

P.3

#### 1. Introduction

- A. L'école de musique
  - *Diagnostic*
  - *Les missions*
  - *Les objectifs*
  - *Les grandes orientations de l'école*
  - *L'appartenance à un réseau*
- B. Brève histoire de l'enseignement musical
- C. Pourquoi un projet d'établissement ?

#### 2. Présentation de l'école

P.6

- A. Les effectifs
  - *Répartition par âge*
  - *Heures d'enseignement*
  - *Contrats des enseignants*
- B. L'équipe administrative et pédagogique
  - *L'équipe administrative*
  - *L'équipe pédagogique*
- C. Les instances de fonctionnement et de concertation
  - *Le conseil pédagogique*
- D. Les moyens
  - *Le budget*
  - *Les matériels mis à disposition des élèves*
  - *Les outils mis à disposition des parents*
  - *Les locaux*
  - *Les supports d'information et de communication*
  - *Les moyens techniques*
- E. Les tarifs
  - *Cotisation annuelle*
  - *Droits d'inscription*
- F. La relation Musique A Mayotte et élèves/parents
- G. Les horaires

#### 3. L'action culturelle, diffusion et rayonnement

P.9

- A. Sur le territoire
  - *Concerts et auditions et soirées musicales*
  - *Toucher de nouveaux publics*
  - *Résidence - Rencontre avec des artistes - Master class*

#### 4. Le projet pédagogique

P.10

- A. Les matières enseignées
- B. Les cursus et les cycles musicaux
  - *Jardin musical*
  - *Formation musicale*
  - *Apprentissage de l'instrument*
  - *Apprentissage du chant*
  - *Pratiques collectives*
- C. Les cours instrumentaux

- 1er cycle
  - 2ème cycle
  - 3ème cycle
  - *Cursus libre Classique, Musique Actuelle ou traditionnelle*
- D. La formation musicale
- 1er cycle
  - 2ème cycle
  - 3ème cycle
- E. Les évaluations
- *L'évaluation instrumentale*
  - *L'évaluation en formation musicale*
- 5. Le projet d'établissement** P.12
- A. Principes
- B. Les grandes lignes du projet
- 6. Evaluation du projet d'établissement** P.13
- Indicateurs de suivi
- 7. Les objectifs du projet : perspectives 2017/2021** P.14
- A. Reconnaissance de l'école par le Ministère de la Culture
- *Labelliser le dispositif CHAM instrumental collège M'Gombani*
  - *Initier CHAM vocale école élémentaire M'Gombani*
- B. Développer le projet Vigie sur Petite Terre
- *Valoriser et promouvoir le parcours musical de ces jeunes à travers une action de médiatisation*
  - *Formation professionnelle d'animateurs musicaux*
  - *Chorale traditionnelle*
  - *Ateliers d'initiation musicale par la flûte à bec.*
- C. Nouveaux locaux
- *Besoins qui pourraient être exprimés pour l'annexe de Petite Terre et Grande Terre*
- D. Ouverture à d'autres disciplines
- E. Une école citoyenne, lieu de vie dans la commune
- F. Développement d'outils de communication
- *Plaquette de présentation de la saison musicale de l'école*
  - *Carnet de l'élève - Imuse*
  - *Site internet et page Facebook*
- G. Culture musicale intégrée aux enseignements – Valorisation du patrimoine local.
- 8. Les partenariats** P.16
- A. Partenariats existants en 2017
- *Avec la DAC*
  - *Avec le Ministère des Outre-Mer*
  - *Avec la Mairie de Pamandzi*
  - *Avec le Fonds de Coopération Régional de la Préfecture*
  - *Avec le CGET et l'intercommunalité de petite terre*
  - *Avec le Conseil Départemental : Service jeunesse et Culture*
  - *Avec le collège de M'Gombani*
  - *Avec le collectif des arts confondus (musique, danse, théâtre)*
  - *Avec l'association Mlézi Maore (pôle handicap)*
  - *Avec la Fondation Daniel et Nina Carasso.*
- B. Partenariats à venir
- *Avec la Mairie de Mamoudzou*
  - *Avec la Société Immobilière de Mayotte*
  - *Avec les MJC et la DDJS*
- 9. Conclusion** P.17

# PREAMBULE

L'évolution des pratiques culturelles, les mutations des méthodes pédagogiques et le rapprochement des enseignements, exigent, au-delà de l'obligation réglementaire, la réalisation d'un projet d'établissement fédérateur, participatif et ancré dans son environnement régional, propre à porter les valeurs humanistes et citoyennes de l'enseignement artistique spécialisé.

Notre projet d'établissement 2017/2021 est le fruit d'une large réflexion qui s'appuie à la fois sur l'expérience menée sur le territoire depuis 20 ans, sur l'évolution économique et sociale du département de Mayotte et sur l'importance des partenariats créés durant ces années. Ce projet se propose comme cadre à l'évolution de l'enseignement musical sur 5 ans. La trame de ce travail envisage l'école comme un lieu citoyen où l'élève, quel que soit son profil, est accueilli sur un projet artistique et culturel fondé sur l'interdisciplinarité.

Il a pour objectif de valoriser les compétences ou les initiatives individuelles de chacun des enseignants impliqués dans la dynamique collective de l'école, afin de donner à ce projet ambitieux toute sa cohérence, toute sa légitimité, et rassembler au sein d'un même pôle de compétences une grande diversité culturelle, spécifique à cet établissement.

Ce document, est un outil qui permettra de donner des réponses claires aux attentes de l'ensemble des usagers et partenaires de l'école.

## 1. Introduction

### A. L'école de musique

Le département de Mayotte compte au dernier recensement de 2017, 256 500 habitants, dont les pratiques culturelles locales se répartissent entre l'école de musique fondée en 1998, la bibliothèque, le cinéma et l'offre apportée par d'autres associations locales et entreprises privées.

L'école de musique est sous statut associatif et son orientation majeure est l'accès à une culture de qualité pour tous. Elle est le lieu des arts vivants, arts qui n'existent que par le filtre de l'interprète et du moment de la représentation ou du concert.

#### ▪ *Diagnostic*

Musique A Mayotte propose une offre diversifiée d'enseignement musical, tant sur le plan de la pratique individuelle que collective. Les différents orchestres, ensembles et autres ateliers permettent à un nombre important d'élèves d'aboutir leur pratique individuelle et contribuent à la promotion de l'établissement ainsi qu'à l'animation de la vie culturelle locale. Tant par la qualité de son enseignement que par son dynamisme, l'école est reconnue comme un établissement référent dans les domaines musicaux. Néanmoins, cette reconnaissance pourrait être encore plus affirmée en renforçant certains domaines.

#### ▪ *Les missions*

L'école offre à autant de jeunes, d'adolescents et d'adultes qu'il est possible, une pratique et une bonne culture dans les disciplines proposées. Elle œuvre et participe au développement des pratiques musicales amateurs, dans de bonnes conditions pédagogiques

Ce développement prend des formes diverses, comme l'éveil musical en passant par tous les degrés d'apprentissage des pratiques individuelles et collectives. Il doit permettre à tous les élèves de maîtriser les moyens d'expression, les connaissances et les techniques. Lieu de diffusion, d'enseignement et de création, l'école est naturellement un « pôle ressource » pour les pratiques amateurs. Afficher une véritable mission de service artistique à la population, participer à la vie culturelle locale, élargir le champ de ses compétences devient un enjeu majeur. Notre école concentre donc ses moyens en direction des missions essentielles confiées aux établissements d'enseignement artistique et particulièrement sur l'enseignement de la musique tels que :

- ✓ L'apprentissage instrumental, chant, formation musicale, pratique musicale collective,
- ✓ L'accompagnement et le développement des pratiques artistiques amateurs (mise à disposition d'un ou de plusieurs enseignants pour l'encadrement de certaines formations musicales, tissage des liens entre les projets de l'école et le réseau amateur local, mise à disposition de lieux de répétition, organisation d'événements dédiés à la pratique musicale des amateurs),

- ✓ La sensibilisation, la diversification, le développement des publics et la participation à la vie culturelle locale (diffusion des productions liées à l'activité pédagogique de l'établissement, accueil d'artistes, relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels locaux),
- ✓ Le dynamisme des classes d'ensemble en essayant de faire jouer dès que possible les élèves en ensemble et en leur montrant le plaisir de pouvoir pratiquer la musique à plusieurs,
- ✓ La présentation et l'apprentissage d'instruments traditionnels pour donner vie à des classes dont la fréquentation reste encore faible.
- ✓ Le développement d'un parcours de Musique Actuelle et traditionnelle.
- ✓ Les interventions chant choral en milieu scolaire, dispositif « Ecole en chœur » pour la 4<sup>ème</sup> année.
- ✓ Les interventions chant choral en milieu périscolaire pour la 3<sup>ème</sup> année dans les 5 écoles de Pamandzi.
- ✓ Le développement des Classes de préfiguration CHAM depuis octobre 2016.
- ✓ Le dispositif Vigie depuis janvier 2017, dont l'objectif est d'intégrer au sein de l'école de musique des enfants issus du quartier de « La Vigie » situé en politique de la ville
- ✓ La conservation du patrimoine, recherches ethno-musicales et intégration de ces instruments et musiques dans les ensembles.
- ✓ Les ateliers musicaux à destination d'enfants souffrant de handicap.
- ✓ Les séjours vacances/musique au cœur de l'île.

Pour résumer, toute l'équipe tend à développer au mieux le potentiel de cette école en la faisant régulièrement sortir de ses murs, en la rendant la plus attractive possible. Tout ceci devra se poursuivre dans les années à venir.

#### ▪ **Les objectifs**

L'enseignement a pour objectif de former en majorité des musiciens autonomes ayant un rôle actif dans la pratique en amateur ou bien d'orienter en minorité ceux susceptibles de suivre un enseignement supérieur pour une pratique professionnelle. Il doit encourager l'ouverture d'esprit, la curiosité et la diversité tout en préservant la spécialisation que nécessite la formation à la pratique musicale.

Des actions de sensibilisation régulières seront mises en œuvre auprès de l'ensemble de la population devenant ainsi moteur et référence en terme d'éducation artistique de manière à les impliquer dans une démarche permettant l'ouverture et l'évolution de ces publics aux formes d'expressions artistiques. Musique A Mayotte se doit de confirmer et améliorer une assise construite au fil du temps.

#### ▪ **Les grandes orientations de l'école**

##### Faciliter et encourager l'accès du public à l'enseignement artistique

- ✓ L'école exerce une politique volontariste d'accès à la culture pour tous.

##### Rendre cet enseignement plus lisible et plus attractif pour le public et les acteurs de la vie locale

- ✓ L'école se fait connaître par ses concerts et ses partenariats.
- ✓ Pour valoriser le travail et faire connaître les ambitions de l'école il faut communiquer.
- ✓ Les différentes auditions de classe, les projets importants sont annoncés par voie de presse, radios et télévision, par affiches, sur le site internet de l'école et la page Facebook.

##### Diversifier l'offre d'enseignement artistique et élever son niveau qualitatif

- ✓ L'école cherche à développer la qualité de son enseignement grâce à la compétence des professeurs et à une politique volontariste de formation, (plusieurs DE en VAE en cours de validation)
- ✓ Elle témoigne d'une volonté d'intégrer l'évolution des pratiques musicales amateurs et poursuit sa volonté d'ouvrir de nouvelles classes.
- ✓ Les locaux sont ouverts durant les vacances scolaires afin d'offrir si demande, une palette de stages ou d'activités liées aux projets en cours.

##### Contribuer au développement culturel

- ✓ L'école organise différentes manifestations culturelles et sociales au sein du département
- ✓ Elle s'ouvre aux structures de la ville (bibliothèque, école, collège...) et exerce avec elles des partenariats
- ✓ Les soirées musicales, auditions, concerts, s'ouvrent à un large public qui permettent d'animer musicalement la ville.
- ✓ Peuvent s'y ajoutent, un concert des professeurs et/ou un projet phare tel que des spectacles ou toute autre forme de création artistique.

## ▪ L'appartenance à un réseau

Confédération Musicale de France (CMF)

L'école de musique est adhérente à la Confédération Musicale de France. Fondée dans le sillage du mouvement orphéonique du XIXe siècle et dans celui de la loi de 1901, la CMF est constituée de 24 fédérations musicales régionales qui se décomposent en unions ou délégations départementales ou locales. Sa structuration déconcentrée lui permet d'être proche des associations musicales dans leurs actions et de répondre à leurs attentes. A ce titre nous sommes rattachés à l'union des sociétés musicales du Lot et Garonne depuis 1998.

**La CMF a pour objectif :**

- ✓ De promouvoir l'enseignement et la pratique de la musique,
- ✓ De fédérer les responsables d'établissements pour dynamiser les échanges et harmoniser les programmes pédagogiques,
- ✓ De favoriser la formation des enseignants des établissements artistiques,
- ✓ De sensibiliser les partenaires et les institutions à la valeur fondamentale de la pratique artistique

Son rôle est de développer des actions pédagogiques, artistiques et culturelles, en vue d'animer le réseau national de la pratique collective de la musique. Par ses différentes structures adhérentes (écoles de musique et ensembles musicaux), la CMF permet à chacun et à chacune d'apprendre la musique et de la pratiquer collectivement quels que soient son âge, son origine sociale et sa situation géographique. Elle prône la pratique collective de la musique pour son rôle social important et regroupe des milliers d'ensembles instrumentaux et vocaux sur tout le territoire français. Notre éloignement du réseau national, ne nous permet pas de bénéficier des sessions d'évaluations départementales visant à faire se rencontrer les élèves du département autour d'un programme commun. De même nous devons constituer nos jurys localement.

## **B. Brève histoire de l'enseignement musical**

*(« Sans musique un état ne peut subsister » Molière, le Bourgeois Gentilhomme)*

Si la musique a toujours joué un rôle important dans la vie sociale et culturelle de notre pays, son enseignement n'a pas toujours eu sa place dans les institutions. Pendant des siècles, l'enseignement de la musique et plus particulièrement le chant, fut dispensé par l'Eglise. Il y a avant la Révolution française entre 400 et 500 maîtrises qui sont les seules institutions à dispenser un enseignement complet de la musique. La vogue des fêtes musicales et chorégraphiques sous la Renaissance puis à la cour de Versailles provoque la création des premières académies royales d'enseignement notamment celle de la musique en 1672.

Au XIXème siècle des sociétés chorales, instrumentales, harmonies et fanfares sont à l'origine de la création d'écoles de musique. La vision du centralisme à la française nécessitera 200 ans pour arriver à l'évolution actuelle. L'action culturelle commence à se concrétiser avec la création du Ministère des Affaires Culturelles en 1959, mais il faudra attendre 1966 pour que soit engagés une réforme complète des structures et un plan d'aménagement musical du territoire national. Dans les années 80, la volonté d'ouvrir l'enseignement au-delà de la musique savante entraîne la création des schémas directeurs d'orientation pédagogique qui définiront les missions et le cursus des écoles de musique. En 2001 la charte de l'enseignement artistique spécialisé, clarifie les missions des établissements et insiste sur la diversification des enseignements avec une place donnée aux musiques actuelles et traditionnelles.

*A Mayotte, terre musulmane, on compte de très nombreuses associations culturelles ou chants et danses se transmettent par l'oralité. Le répertoire est le plus souvent religieux et l'idée d'inscrire un enfant dans une école de musique fait très doucement son chemin depuis que les parents des enfants inscrits dans les dispositifs aidés, comprennent notre démarche de valorisation de la culture traditionnelle, tout en donnant aux enfants les outils nécessaires à un parcours complet. L'académie de Zanzibar est un partenaire précieux car ils pratiquent ce double enseignement et jeu depuis plus de quinze ans. . Nous collaborons depuis 2005 avec eux au bénéfice de nos élèves.*

## **C. Pourquoi un projet d'établissement ?**

La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001 prévoit que le directeur conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre d'un projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés. Il propose un programme de formation continue des enseignants en lien avec le projet. L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique le rend, aujourd'hui, obligatoire pour obtenir le classement en conservatoire à rayonnement régional, à rayonnement départemental ou communal.

Le projet d'établissement est un document déclinant les actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales. L'école de musique, assume une mission première de formation aux pratiques artistiques. Pour décider et mettre en adéquation missions, projets, actions et moyens de mise en œuvre, il est nécessaire d'élaborer un projet global. Notre projet d'établissement doit permettre de répondre aux enjeux artistiques et culturels de l'île, et être conforme à la Charte de l'enseignement artistique et au Schéma national d'orientation pédagogique.

L'inscription de ce projet dans la politique culturelle locale induit un questionnement sur les missions de cette structure et sa place au sein de la vie culturelle et artistique. Lieu d'enseignement, de transmission de savoirs et de compétences, elle est aussi lieu de pratiques, de projets, d'innovation, de création et de culture. Elle se doit donc de disposer de ressources pour sensibiliser et accompagner sa démarche liée à l'épanouissement artistique.

Aujourd'hui, la demande faite aux écoles de musique ne concerne plus leurs seuls usagers mais doit s'ouvrir sur de nouveaux publics pour un service d'éducation culturelle et artistique à différents niveaux : les publics scolaires, les musiciens amateurs, les groupes de musiques actuelles, les publics handicapés et plus globalement le grand public.

Chacun devrait pouvoir bénéficier d'un service proposé par l'école et chacun devrait pouvoir participer à un projet artistique. Carrefour, pôle artistique, l'école de musique doit rendre possible ces temps de partage et de rencontres. Ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité de notre service au travers de ses différentes missions, favorisant ainsi l'accès à la pratique, à la connaissance et à la diffusion de la musique au plus grand nombre.

## 2. Présentation de l'école

### A. Les effectifs

- *Répartition par âge (année 2017-2018) : 349 adhérents en septembre 2017.*

Age	Elèves
3/6 ans	76
7/10ans	95
11/14 ans	98
15/18 ans	15
19 ans et +	65

- *Heures d'enseignements*

L'école dispose, pour l'année scolaire, de 5544 heures d'enseignement réparties sur l'ensemble des professeurs.

- *Contrat des enseignants*

Les enseignants interviennent dans le respect du cadre d'emploi de la convention collective Socio Culturelle. La durée hebdomadaire de face à face avec les élèves est de 24h.

- ✓ Enseignement d'une ou plusieurs disciplines artistiques,
- ✓ Organisation et suivi des études des élèves,
- ✓ Evaluations des élèves,
- ✓ Conduites de projets pédagogiques et culturels à dimension collective,
- ✓ Veille artistique et mise à niveau de sa pratique.

### B. L'équipe administrative et pédagogique

- *L'équipe administrative*

L'équipe est dirigée par le bureau de l'association, une directrice à mi-temps et d'une directrice adjointe – chargée de projet à temps complet. Une hôtesse assure l'accueil et le petit secrétariat. La comptabilité, déclarations sociales sont confiées en externe au cabinet comptable MOI depuis 2006.

- *L'équipe pédagogique*

Les cours de musique sont dispensés par une équipe de 12 professeurs spécialisés dont 5 à temps complet, et renforcée par 13 saisonniers pour des missions plus ponctuelles. Une quinzaine de disciplines instrumentales et vocales sont ainsi proposées : piano, violon, clarinette, saxophone, guitare, batterie, gabussi, chant, orchestres 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle, ensemble brass band, ensemble de guitares, ensemble musiques actuelles, musiques traditionnelles, ensemble percussions, éveil musical, formation musicale.

## C. Les instances de fonctionnement et de concertation

### ▪ *Le conseil pédagogique*

Il est constitué par la direction et les enseignants de l'école de musique. Il assure le suivi des élèves, oriente et conseille sur les parcours et choix pédagogiques. En lien avec le projet d'établissement, le travail en équipe pédagogique apparaît comme l'un des fondements majeurs de la cohérence de l'ensemble des activités. Source de propositions et de réponses professionnelles et techniques aux enjeux de l'enseignement artistique, l'équipe pédagogique est la force vive de l'établissement. Contribuant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet d'établissement, elle doit aussi garantir la globalité de la formation des élèves, sa dimension transversale, ainsi que la réalisation des projets collectifs. Face aux besoins du projet pédagogique et artistique de l'établissement, le travail en équipe doit permettre de valoriser les compétences de chacun de ses membres, en les mettant au service de l'ensemble du public. L'échange et le dialogue au sein d'une équipe ont pour effet de renouveler les situations pédagogiques et de vivifier l'enseignement. Prendre en compte l'ensemble des objectifs est bien l'affaire de tous. Certains enseignants ont cependant un rôle particulier à jouer dans cette mise en commun et dans les modes d'organisation que cela nécessite. En premier lieu, ceux qui prennent en charge la mise en œuvre de projets transversaux, mais aussi ceux qui ont la responsabilité d'enseignements et de pratiques de groupe, notamment la formation et la culture musicale, l'accompagnement, les pratiques collectives.

## D. Les moyens

### ▪ *Le budget*

Le budget de fonctionnement est géré par la direction et le cabinet comptable pour les salaires et directement par Musique A Mayotte pour les actions – projets événementiels et achats de l'école. Dernier bilan disponible.

**TABLEAU SYNTHÈSE FINANCIÈRE ANNEE 2016/2017 Musique A Mayotte**

	PRODUITS	%		CHARGES	%	Marges
<b>ECOLE</b>	<b>232 585,00 €</b>	<b>81,1</b>	<b>ECOLE</b>	<b>283 109,00 €</b>	<b>82,01</b>	<b>3 233,00 €</b>
cotisations, autres	226 712,00 €		salaires et charges	210 194,00 €		
subvention scolaires	59 630,00 €		fonctionnement	72 915,00 €		
<b>ACTIONS</b>	<b>57 012,00 €</b>	<b>16,15</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>54 265,00 €</b>	<b>15,72</b>	<b>2 747,00 €</b>
subventions actions	42 484,00 €		salaires charges	44 787,00 €		
entrées concerts, autres	14 528,00 €		fonctionnement	9 478,00 €		
<b>PRODUCTION</b>	<b>9 660,00 €</b>	<b>2,74</b>	<b>PRODUCTION</b>	<b>7 837,00 €</b>	<b>2,27</b>	<b>1 823,00 €</b>
ventes CD	504,00 €		frais production			
Autres	9 156,00 €		Autres	7 837,00 €		
	<b>335 973,00 €</b>	<b>100,00</b>		<b>329 371,00 €</b>	<b>100,00</b>	<b>Résultat net</b>
						<b>7 803,00 €</b>

### ▪ *Les matériels mis à disposition des élèves*

Chaque élève des classes instrumentales ou de pratiques collectives doit disposer d'un instrument personnel. Le fonds pédagogique de l'école est à la disposition des professeurs et des élèves. Les documents peuvent être consultés sur place ou empruntés par les élèves et professeurs de l'école municipale. Des instruments classiques ou traditionnels peuvent aussi être mis à disposition des élèves sous conditions et dans la limite du disponible, et uniquement le temps de leur première année d'étude. Les salles disponibles sont mises à disposition des élèves contre une participation financière symbolique et selon un planning géré par l'agent d'accueil afin de faciliter leurs séances de répétitions personnelles. Les répétitions d'ensembles sont forcément encadrées par un professeur.

### ▪ *Les outils mis à disposition des parents*

Site internet et page Facebook

Il y a un site internet et une page Facebook permettant à l'école de prévenir tous les parents d'un événement ou d'informations concernant l'école. Les informations concernant les professeurs, leurs absences etc. sont généralement données par mail sur l'adresse donnée par les parents à l'inscription de l'élève. Ce moyen sera également utilisé comme information sur les activités de l'école en format Newsletter prochainement. Le logiciel « Imuse » sera bientôt notre nouvel outil de communication interne et externe, avec des accès pour l'équipe pédagogique mais aussi à destination des élèves et leurs familles.

### ▪ *Les locaux*

**Les cours de musique en Grande Terre** sont dispensés dans 1 bâtiment comprenant 9 salles équipées. Cette disposition ne favorise pas les échanges entre classes, ni le déménagement d'instruments (percussions, notamment). Musique A Mayotte utilise actuellement 8 salles pour les cours d'instruments, 1 salle pour des cours de formation musicale, 1 salle pour les orchestres, chorales, grandes formations et auditions et une grande salle qui mixent bureau administratif et bibliothèque.

Ces locaux construits pour habitation furent ré adaptés à nos besoins mais ne conviennent que par défaut aux pratiques collectives qui sont de plus en plus nombreuses. Le 1<sup>er</sup> dossier déposé en 2004 n'a jamais pu être réactivé et actuellement une négociation est en cours avec la SIM (Société Immobilière de Mayotte) qui devrait rebâtir sur le site actuel une nouvelle école. Le Conseil d'Administration a déjà fait un état des lieux et c'est bien un des enjeux principaux de l'année à venir.

**Les cours de musique en Petite Terre** sont dispensés dans une bibliothèque en partenariat avec la commune de Pamandzi. Musique A Mayotte utilise 2 salles équipées pour des cours individuels ou collectifs. Nous avons la possibilité d'occuper 2 autres salles non équipées en cas de nécessité et particulièrement pour nos soirées musicales ou auditions d'élèves. Un projet de réhabilitation permettant d'associer musique et lecture publique est en cours de construction avec la mairie de Pamandzi. L'Agence Régionale du Livre et de la Lecture a accompagné le diagnostic de lecture publique de la commune et cette année sera consacrée à la co-écriture du projet culturel d'une bibliothèque intégrant en son sein une école de musique. Nous devrions donc après cette 4<sup>ème</sup> année de collaboration, acter durablement notre implantation. Nous préparons pour cela un projet de collaboration musique/livre en poursuivant notamment la création de contes musicaux, et en proposant une meilleure répartition des espaces afin que les publics puissent être accueillis dans les meilleures conditions pour les deux activités tout en permettant l'interaction entre elles.

### ▪ *Les supports d'information et de communication*

Musique A Mayotte est un établissement reconnu, bénéficiant d'une image de professionnalisme et de qualité. Avec des outils de communication existants :

- ✓ Charte graphique spécifique « Musique A Mayotte » qui répond à l'objectif de créer une identité propre à cet établissement afin d'être rapidement identifiable.
- ✓ Affiches et tracts destinés au grand public lors des différentes manifestations (rentrée, auditions, concerts...) apposés sur les panneaux d'affichages de la ville, ou autres endroits autorisés à l'affichage et dans les locaux de Musique A Mayotte.
- ✓ Règlement intérieur envoyé ou donné aux élèves en début d'année scolaire avec coupon réponse signé,
- ✓ Plaquette de présentation de Musique A Mayotte (disciplines enseignées, modalités d'inscriptions).
- ✓ Programmes des concerts distribués aux personnes présentes,
- ✓ Articles et photos dans le magazine de la ville,
- ✓ Relations Presse.

### ▪ *Les moyens techniques*

L'association s'appuie sur l'aide bénévole des parents et élèves de l'école pour différentes interventions dans les locaux de l'école. Pour la logistique des concerts et manifestations, les services techniques de la ville et les associations partenaires et privés sont sollicités.

## **E. Les tarifs**

Accessible principalement à une catégorie sociale plutôt aisée antérieurement du fait du coût substantiel de sa scolarité et du caractère onéreux des instruments de musique, l'école développe aujourd'hui différentes pistes pour gagner en accessibilité au niveau des modalités financières. Les dispositifs préfiguration CHAM, Vigie, école en chœur, périscolaire et coordination de résidences d'artistes en milieu scolaire, vont dans le sens de la démocratisation des enseignements.

### ▪ *Droit d'adhésion*

Le droit d'adhésion annuel est de 80 euros et varie en fonction du nombre d'inscrits par famille. Le coût est de 65 euros pour le second inscrit et 45 euros à partir du troisième membre d'une même famille.

### ▪ *Cotisation Annuelle*

La cotisation annuelle varie en fonction de l'activité choisie. (Cf. Fiche d'inscription en annexe)



## **F. La relation Musique A Mayotte et élèves/parents**

En début d'année scolaire, les parents et élèves de chaque discipline rencontrent leur professeur qui les informe sur sa pédagogie, le déroulement de l'année, la vie musicale de l'école et répond aux questions individuelles des parents. L'avancement des études et la régularité des progrès sont constatés lors d'auditions et de contrôles continus tout au long du cursus. L'évaluation en concertation avec le jury et les enseignants, a pour fonction de situer l'élève et de vérifier que l'ensemble des connaissances et compétences demandées a bien été acquis afin de permettre son orientation tout au long de sa scolarité et particulièrement à la fin de chaque cycle. En fin d'année scolaire, se tient une fête de l'école au cours de laquelle les parents peuvent rencontrer les professeurs.

## **G. Les horaires**

Les deux écoles sont ouvertes du Lundi au vendredi généralement à partir de 14h, certains cours peuvent être organisés le matin en fonction des emplois du temps de chacun. Le samedi est récemment ouvert.

## **3. L'action culturelle, diffusion et rayonnement**

Elle constitue un axe majeur de l'activité de l'école. L'apprentissage musical s'effectue directement en situation de production artistique. De ce fait, la diffusion est intégrée dans l'activité de formation des élèves et d'encadrement des enseignants. Elle répond par ailleurs fréquemment à une logique de politique de projet, outil efficace pour une pédagogie plus vivante qui emporte l'adhésion des élèves.

L'ouverture sur l'extérieur est un élément fort de l'identité de l'école. Par cette démarche au cœur de son projet, l'école affirme la dimension essentiellement humaine de la pratique artistique, facteur d'épanouissement et de valorisation de l'individu dans la cité. La complémentarité des compétences et la synergie des différents acteurs du projet d'établissement permettent de traduire en actions cet objectif fondamental. Au fil du temps, de multiples projets ont été réalisés en partenariat avec différents acteurs du secteur culturel ou associatif. A l'écoute de l'évolution de la société il convient sans cesse de chercher à renouveler, enrichir et consolider ces liens afin d'intégrer la valorisation des différents patrimoines culturels à une démarche créatrice inscrite dans le monde actuel.

### **A. Sur le territoire.**

#### **▪ *Concerts, auditions, soirées musicales.***

Les concerts rythment le calendrier pédagogique et constituent un point d'aboutissement pour les grands ensembles et réalisations d'envergure. Les petits concerts (auditions, soirées musicales) permettent aux élèves de partager le fruit de leur travail en solo ou en ensemble. Les concerts hors les murs sont un facteur de reconnaissance important. Par ailleurs, la participation des élèves à un festival, à la programmation d'un concert dans une salle reconnue constitue un événement marquant dans le parcours d'un élève.

- ✓ Concerts en salle ou en plein air
- ✓ Animations musicales diverses dans les écoles, collèges, lycées.
- ✓ Participation au concours musique du festival d'images sous-marine.....

Selon la constitution de l'équipe pédagogique, le concert des professeurs est un temps fort de l'année et l'occasion d'apprécier les qualités artistiques de l'équipe. Le choix se porte sur des projets ambitieux et originaux dans leur forme mais aussi dans la variété des répertoires abordés année après année et la qualité d'arrangements pour grand ensemble souvent réalisés spécifiquement pour la formation.

#### **▪ *Toucher de nouveaux publics***

Dans le cadre de sa mission de diffusion, l'école s'attache à toucher des publics toujours plus larges. Ainsi au-delà des partenaires culturels traditionnels, elle doit continuer à gagner en ouverture vers les plus jeunes, vers un public éclectique, mais aussi favoriser la mixité culturelle et amener la musique là où l'on ne l'attend pas forcément.

#### **▪ *Résidences - Rencontre avec des artistes - Master class***

L'association met en place des résidences d'artistes et des master class avec à la clef un concert et diverses interventions scolaires, y compris en milieu carcéral et hospitalier. Le contact des élèves avec les artistes de leur discipline ou au contraire d'autres formes d'art nourrit leur pratique. L'association favorise ainsi les trois dimensions de l'éducation artistique et culturelle : rencontre avec les œuvres et les artistes et pratique instrumentale et vocale.

#### ▪ *Créations et diffusions*

Nous avons été retenus par la SACEM avec l'un de nos enseignants auteur compositeur de l'archipel pour la « fabrique à chansons ». La restitution se fera en public le 1<sup>er</sup> mai lors de la fête des 20 ans de l'école.

En collaboration avec le collègue de M'Gombani dans le cadre des classes en préfiguration CHAM, nous avons créé et diffusé la chanson avec clip vidéo « *la vie te sourit* ».

Un projet est en cours avec les classes Vigie pour la création d'une chanson et d'une vidéo à destination du dispositif lui-même en tant qu'outils de communication.

## 4. Le projet pédagogique

L'équipe pédagogique constituée au fil des années, se caractérise majoritairement par une double activité professionnelle de pédagogue et d'interprète. Longtemps la seule compétence d'enseignement a été valorisée. Ces 2 activités complémentaires sont pourtant une richesse pour l'école. En effet, en produisant ces artistes, elle renforce 2 liens essentiels au cœur de la vie musicale: celui du professeur à l'élève et celui de l'artiste au public.

L'apprentissage et la pratique de la musique mettent en jeu de façon synergique :

- ✓ La sphère sensorielle (oreille, voix, sens rythmique, sens de l'espace),
- ✓ Le travail instrumental ou vocal avec sa dimension technique et corporelle,
- ✓ Le développement de l'imaginaire, du sens créatif et de la capacité à improviser,
- ✓ Le développement des connaissances, de la curiosité et de la culture musicale,
- ✓ Le lien social par lequel la pratique artistique prend tout son sens.

Quels que soient les choix de l'élève, l'organisation des études prend en compte cette réalité en intégrant ces différents éléments à un rythme ou dans des proportions qui varient selon les esthétiques musicales, l'âge de l'élève et son projet personnel.

### A. Les matières enseignées

L'offre d'enseignement couvre un large éventail de disciplines musicales. L'accent est d'ores et déjà mis sur le développement des pratiques collectives et la transmissions des techniques instrumentales traditionnelles se dispense soit en cours soit sous forme de stages.

- ✓ Eveil musical
- ✓ Formation Musicale
- ✓ Bois (clarinette, saxophone, flûte à bec, firimbi)
- ✓ Cordes frottées (violon)
- ✓ Cordes pincées (guitare, basse, gabussi, dzendze)
- ✓ Clavier (piano)
- ✓ Percussions (batterie, djembe, ngoma, masheve, Mkayamba)
- ✓ Voix (chant)
- ✓ Toutes les pratiques collectives : chorales, ensembles

### B. Les cursus et les cycles musicaux

Le cursus des études musicales est actuellement structuré en 2 cycles. Nous étudions la structuration du 3<sup>ème</sup> cycle qui fera l'objet d'un avenant. Un élève inscrit à l'école de musique pourra devenir au bout de quelques années un musicien amateur. Pour cela, il doit avoir une formation :

- ✓ Théorique : formation musicale,
- ✓ Technique : apprentissage d'un instrument,
- ✓ Pratique : faire de la musique en groupe.

#### ▪ *Eveil musical*

Les musiciens sont accueillis dès leur plus jeune âge. Pour les plus petits, l'éveil musical fonctionne comme la maternelle : petite section 3 ans, moyenne section 4 ans et grande section 5 ans.

## Au programme de l'éveil :

- ✓ **La pratique instrumentale** : Jouer des percussions (xylophones, maracas, triangles, djembe....) permet aux enfants d'explorer les sons et de faire l'expérience du rythme.
- ✓ **L'expression corporelle** : La motricité rythmique permet à l'enfant d'apprendre à se déplacer différemment, à s'approprier l'espace dans lequel il évolue, à ressentir les choses avec son corps. Tous ces gestes le préparent à l'utilisation des instruments et au travail du rythme.
- ✓ **Le chant** : La voix est le 1er instrument auquel l'enfant a immédiatement accès,
- ✓ **Les jeux d'écoute** : les enfants exercent leur oreille et améliorent leur mémoire auditive. Ils apprennent à écouter et à entendre.
- ✓ **L'éveil à la compréhension de la musique** : connaissance des notes, des clés, des portées tout en dessinant.

### ▪ **Formation musicale**

La formation musicale replace les musiques au cœur des objectifs pédagogiques afin de contribuer à la construction d'une pensée et d'une certaine forme de curiosité. Elle est le dénominateur commun des apprentissages musicaux, qui permettent de favoriser la transversalité des disciplines enseignées et d'établir un lien entre théorie et pratique musicale.

### ▪ **Apprentissage de l'instrument**

L'apprentissage d'un instrument (pratique individuelle) peut se faire dès 5 ans, sauf pour certains instruments comme la batterie, la clarinette, le saxophone où certains critères morphologiques de l'enfant doivent être pris en compte (taille, dentition stabilisée...). L'école de musique accueille les musiciens débutants ou confirmés quelque-soit leur âge. Les Instruments proposés : piano, violon, guitare classique ou électrique, clarinette, saxophone, batterie, basse électrique.

### ▪ **Apprentissage du chant**

Pour le chant, le professeur accueille les élèves à partir de 10 ans et s'adapte au répertoire choisi.

### ▪ **Pratiques collectives**

Parce que la pratique musicale prend tout son sens dans une dimension collective, outre sa discipline instrumentale principale, l'élève choisit une pratique collective. Le choix de cette pratique se fait à la rentrée, en concertation avec le directeur, l'enseignant de la discipline instrumentale, l'élève et les parents. Les choix sont définis en début d'année.

- ✓ **Ensembles vocaux** : chorale d'enfants, chœur adultes aucun niveau musical n'est exigé,
- ✓ **Brass Band et Jazz** : ensembles à géométrie variable,
- ✓ **Musiques traditionnelles** : ensemble de musique mahoraises,
- ✓ **Ensembles instrumentaux spécifiques** : guitares, violons,
- ✓ **Musiques classiques et répertoire varié** : orchestre junior (2<sup>ème</sup> cycle).

Les objectifs sont de donner la possibilité à tout élève désireux de pratiquer l'instrument collectivement, d'avoir accès à une formation encadrée par des professionnels, leur permettre de jouer dans des ensembles à géométrie variable et de se produire dans différentes manifestations organisées par l'école de musique ou de répondre à la demande des territoires.

Les pratiques collectives vocales et instrumentales sont depuis toujours au centre de la pédagogie souhaitée par l'école. Elles permettent à l'élève de développer son écoute, son autonomie et de découvrir le répertoire. Elles doivent faire partie intégrante du cursus.

## C. Les cours instrumentaux

### ▪ **1<sup>er</sup> Cycle (durée de 3 et 5 ans)**

- ✓ Initiation (30 mn à deux par semaine),
- ✓ Cycle 1 (45 m à deux).

### ▪ **2<sup>ème</sup> Cycle (durée de 3 et 5 ans)**

- ✓ Cycle 2 (30 mn par semaine),
- ✓ Fin de cycle 2 (45 mn).

### ▪ **Cursus libre** : classique, musiques actuelles et traditionnelles

- ✓ Pratique instrumentale pour adolescents et adultes, sans examen avec cours de formation musicale spécifiques.

## D. La formation musicale

Le cours de formation musicale est un lieu de synthèse en lien direct avec la pratique.

Il existe des cours spécifiques pour les enfants en CP (1<sup>ère</sup> année) ne sachant ni lire, ni écrire.

- **1<sup>er</sup> Cycle (durée de 3 et 5 ans)**
  - ✓ Début de cycle 1 (45min par semaine),
  - ✓ Fin de cycle 1 (1h).
- **2<sup>ème</sup> Cycle (durée de 3 et 5 ans)**
  - ✓ 1h par semaine.

Les cours de formation musicale sont obligatoires tant que l'élève n'a pas obtenu le niveau de fin d'études de 2<sup>ème</sup> cycle.

## E. Les évaluations

L'évaluation est un élément constitutif de la pédagogie en tant qu'indicateur de la progression de l'élève tout autant que de la pertinence de l'enseignement et de son adéquation à l'élève, aux objectifs et au contexte. Elles permettent de vérifier que l'ensemble des acquisitions et des connaissances prévues ont été assimilées. Il importe, pour donner son sens à la notion de cycle, de tenir compte des vitesses d'acquisition et des rythmes d'évolution propres à chaque individu. Elle tient compte des différents éléments concourant à la formation du musicien : culture musicale, apprentissage de l'instrument, disciplines collectives.

L'avancement des études, la régularité des progrès et des efforts sont constatés par des évaluations au cours d'un cycle, des contrôles continus et des examens. Les examens de fin de cycle sont obligatoires. Le jury comprend la directrice, des personnalités du monde artistique invitées pour avis technique et musical. Les délibérations ont lieu à huit clos et après délibération les résultats sont annoncés puis affichés dans les locaux de l'école.

### ▪ ***L'évaluation instrumentale***

Pour obtenir son diplôme de fin de cycle 1, chaque élève se présente devant le jury avec au programme un morceau imposé, un déchiffrage, une épreuve d'autonomie et une pratique collective. Concernant le 2<sup>ème</sup> cycle, le programme est constitué le plus souvent de plusieurs morceaux imposés, d'un déchiffrage, d'une épreuve d'autonomie et personnelle et d'une pratique collective avec validation lors d'une audition en public. Les élèves ayant le niveau requis peuvent se présenter en fin de cycle 2.

### ▪ ***L'évaluation en formation musicale***

En 1<sup>er</sup> cycle, les évaluations sont réalisées sous forme de contrôles continus avec appréciations des professeurs et d'un examen validant la fin du 1<sup>er</sup> cycle comprenant des épreuves à l'écrit et à l'oral : dictées mélodiques, rythmiques, théorie, lectures de notes, rythmes et chant. L'organisation du 2<sup>ème</sup> cycle est identique.

## 5. Le projet d'établissement

### A. Principes

Le projet tient compte de la place de l'établissement dans l'organisation territoriale, des plans régionaux de développement des enseignements artistiques quand les collectivités les mettront en œuvre. Notre projet d'établissement a été élaboré suite aux nombreux partenariats institutionnels récemment contractualisés, en concertation avec le personnel de l'école et les institutions partenaires de l'école, notamment depuis la 1<sup>ère</sup> convention triennale avec la DAC. Pour préparer au mieux la rentrée 2018/2019, une convention est en cours de rédaction avec le Vice-rectorat. Concernant les collectivités locales, nous notons de bonnes perspectives, mais il est trop tôt pour envisager une convention impliquant tous les acteurs/financeurs : Vice Rectorat/DAC/Conseil Départemental/Mairies/Musique A Mayotte. C'est cependant dans ce sens que nous travaillons.

Le projet veillera à ce que les principes de mixité et d'égalité entre les sexes et les cultures soient une réalité dans les établissements où il s'applique. L'égalité sera garantie non seulement dans les pratiques pédagogiques, mais aussi professionnelles et notamment parmi les acteurs et actrices du système éducatif, professeurs, jurys etc.

## B. Les grandes lignes du projet

- ✓ Poursuivre notre mission de service public d'enseignement artistique ouvert au plus grand nombre et obtenir une crédibilité territoriale.
- ✓ Créer les meilleures conditions pédagogiques possibles pour former des artistes amateurs autonomes en associant l'exigence de qualité au plaisir de la pratique
- ✓ Etre un lieu d'innovation et de création ainsi qu'un pôle artistique et culturel dynamique du département.

L'école de musique à travers son projet d'établissement doit permettre à chacun de ses élèves :

- ✓ De décrypter son environnement sonore et visuel
- ✓ De mettre à jour et de développer sa créativité, sa sensibilité, son sens critique,
- ✓ De se confronter au monde de l'art et de la création,
- ✓ De développer des capacités et des compétences qui dépassent largement le champ de la pratique musicale: maîtrise de la motricité, attention, concentration, mémorisation, communication qui sont des facteurs de la construction du soi.

La principale orientation de ce projet d'établissement portera donc sur la mise en valeur des ressources de l'élève à travers des mises en situation de jeux musicaux, concerts, auditions ouverts au public (la production comme outil pédagogique, et pour elle-même, comme aventure artistique), mais aussi grâce à l'écoute et l'accueil de son projet personnel, tout ceci, le plus souvent possible dans un contexte collectif (productions collectives, projets pluridisciplinaires...).

L'élargissement à de nouveaux publics, notamment auprès du milieu scolaire, sera le 2<sup>ème</sup> point fort de ce projet. L'ouverture sur l'extérieur est un élément fort de l'identité de l'école. Par cette démarche au cœur de son projet, l'école affirme la dimension essentiellement humaine de la pratique artistique, facteur d'épanouissement et de valorisation de l'individu dans la société.

Enfin la mise en valeur et la rénovation des locaux sont primordiales. En effet l'identification d'un lieu et l'aménagement de ce dernier améliorent les conditions et la qualité du travail de chacun des membres impliqués dans l'apprentissage, professeurs, élèves, parents personnel administratif.

## 6. Evaluation du projet d'établissement

Le projet d'établissement, applicable dès la rentrée 2017/2021 et pour une durée de 5 ans est un projet vivant qui doit savoir s'adapter. Il constitue un point de repère important pour l'évaluation des politiques culturelles en matière d'enseignement de la musique, de développement de pratique amateur et de l'éducation artistique.

Cette évaluation sera mise en place sous forme de tableaux de bord et de rapports d'activité annuels. Dans un 2<sup>ème</sup> temps, elle pourra conduire à un travail d'analyse des documents et de suivi de l'activité au sein du conseil pédagogique. Ces outils et ce travail devant offrir une lisibilité de l'action de l'école auprès de la collectivité, de l'équipe pédagogique, des partenaires et des parents d'élèves.

Tous ces points contribuent à garantir la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les missions de notre école, et qui permettront d'atteindre les objectifs définis dans le présent projet d'établissement.

Afin de s'inscrire dans le temps, le projet d'établissement doit se confronter à une évaluation continue qui permettra d'en faire un outil dans la progression de la structure et dans l'élaboration de son identité forte et originale propice à terme à un rayonnement communal et intercommunal.

### ▪ Indicateurs de suivi

Les indicateurs possibles pour son évaluation sont les suivants :

- ✓ Nombre d'élèves par cycle,
- ✓ Nombre d'élèves par classe,
- ✓ Résultats aux examens internes,
- ✓ Poursuite du parcours des élèves en éveils et au niveau des 3 cycles,
- ✓ Nombre de manifestations de l'école sur le territoire,
- ✓ Conventions pérennes avec les instances culturelles (CD, Mairies, VR)

D'autres éléments pourront également être pris en compte pour l'évaluation : politique tarifaire, respect des engagements financiers,...

## 7. Les objectifs du projet : 2017/2021

Le projet d'établissement a pour objet la définition des principaux axes de développement qui seront ceux de Musique A Mayotte pour les 5 années à venir.

### A. Reconnaissance de l'école par le Ministère de la Culture

Force est de constater que les interventions musicales en milieu scolaire n'arrivent pas à trouver un cadre pérenne depuis des années. La reconnaissance de notre établissement après 20 ans d'existence permettrait de lever le voile sur des dispositifs qui ne peuvent être contractualisés comme dans tous les départements de France.

#### ▪ **Labelliser le dispositif CHAM instrumental collège M'Gombani**

En préfiguration pour l'année scolaire 2016/2017, puis récemment désigné « Classes Pratiques Musicales » l'objectif durant la durée de ce projet d'établissement est de parvenir à une labellisation du dispositif.

#### ▪ **Initier CHAM vocale école élémentaire M'Gombani**

Afin d'offrir aux enfants de Mayotte les mêmes chances de réussir, il est souhaitable d'étendre le dispositif au primaire aux classes de CE1 à CM2 en CHAM vocale.

Ces nouveaux contrats, co-rédigés par les établissements scolaires, Musique A Mayotte, la DAC, dans un proche avenir par le Conseil Départemental et nous l'espérons la Mairie de Mamoudzou, devront préciser les cadres administratif, juridique, pédagogique et partenarial des interventions de Musique A Mayotte en milieu scolaire. La réussite de l'activité de ce secteur dépend en grande partie de l'efficacité du couple professeur d'école ou enseignant collègue/intervenant Musique A Mayotte.

### B. Développer le projet Vigie sur Petite Terre

Le dispositif « Vigie », initié par la communauté de commune de Petite Terre et le CGET, regroupe de nombreux partenaires auxquels nous sommes associés depuis 2 ans. Notre école permet à un public souvent en difficulté sociale et financière d'accéder aux études musicales que nous proposons. Actuellement 11 jeunes sont inscrits dans le cadre de ce dispositif en musique. Ils démontrent une assiduité et une motivation hors du commun et nous laissent présager d'un parcours d'étude modèle.

#### ▪ **Valoriser et promouvoir l'investissement musical des jeunes à travers un projet de création audiovisuelle**

Nous souhaitons au-delà d'une action de communication pour l'ensemble des partenaires de ce dispositif engager l'école vers des ateliers créatifs, écriture, arrangement et diffusion. Un atelier de création de chansons en plusieurs langues et vidéo clip et leurs diffusions pourrait grâce à la médiatisation de ces réalisations, en générant aussi une nouvelle image de musique à Mayotte, nous permettrait de toucher un public beaucoup plus large tout en préparant pour ces jeunes à une expérimentation professionnalisante en les mettant en situation réelle de spectacle et diffusion.

#### ▪ **Formation professionnelle d'animateurs musicaux**

Ces premières années de fonctionnement nous laissent entrevoir l'éventualité d'un recrutement d'animateurs musicaux à former avec de nouveaux partenariats comme les réseaux MJC ou la DDJS. Le succès des actions d'interventions scolaires et périscolaires et la difficulté du recrutement sur l'île d'une part, l'investissement et les résultats des jeunes participants du dispositif Vigie d'autre part, nous permettent d'imaginer un pont entre formation et recrutement parmi nos élèves.

#### ▪ **Chorale**

Nous avons collaboré par le passé avec des associations culturelles qui pratiquent et transmettent un répertoire traditionnel de chants et danses. Ce multiculturalisme, plurilinguisme est essentiel. Notre mission est de redynamiser cette collaboration, de toujours faire se rencontrer les publics, tisser du lien, de la connaissance, du répertoire, des techniques d'apprentissage et au final du respect des différences. Les chorales peuvent se déplacer, s'inviter, fusionner. C'est donc un axe majeur de notre projet d'établissement.

#### ▪ **Ateliers d'initiation musicale par la flûte à bec**

Le projet serait de trouver un moyen pédagogique plus habituel pour cette population traditionnellement formée par transmission orale, de père en fils ou par la fréquentation de voisinage, et très éloigné du cours magistral. Tout en gardant un lien avec la musique savante, la flûte à bec reste un instrument très abordable financièrement, d'un apprentissage ludique, et serait tout à fait adapté aux pratiques culturelles habituelles des habitants de ce quartier. Il est prévu également lors des séjours de l'académie de Zanzibar d'initier ces élèves à la flûte traditionnelle « Firimbi » disparue depuis bientôt 20 ans de Mayotte, afin qu'ils se la réapproprient.

### **C. Nouveaux locaux**

#### **▪ *Besoins qui pourraient être exprimés pour l'annexe de Petite Terre et Grande Terre***

**Petite Terre** : Il est important de doter l'annexe de Petite Terre de locaux mieux adaptés à des actions spécifiques et innovantes d'éveil, de créations artistiques interdisciplinaires et d'accompagnement des pratiques amateurs. Cette structure est nécessaire pour un enseignement de qualité. L'étage au sein de la Bibliothèque de Pamandzi pourrait rassembler uniquement les activités musicales. Cela permettrait à chacun de pouvoir jouir d'un meilleur confort d'écoute, d'apprentissage et d'enseignement. Il serait pour le corps enseignant un lieu pour se retrouver et bâtir les projets nécessaires à notre école et deviendrait ainsi un véritable lieu de vie éducatif et culturel du fait d'une interaction avec la bibliothèque au rez-de-chaussée. Les 2 activités, école de musique et lecture publique, sont par nature des structures qui doivent créer du lien.

**Grande Terre** : Les locaux ont été aménagés dans une villa d'habitation louée depuis 20 ans à la Société Immobilière de Mayotte. Nous étudions avec eux la possibilité d'un grand réaménagement intérieur et extérieur. Un gros travail d'insonorisation est à prévoir et un réaménagement des espaces est envisagé notamment pour les pratiques collectives. Nous pourrions également disposer d'un espace scénique extérieur.

### **D. Ouverture à d'autres disciplines artistiques**

Si l'école veut jouer un rôle rayonnant au niveau des arts sur le bassin local et cantonal, il lui faut être pluridisciplinaire. Pour la durée de ce 1<sup>er</sup> projet d'établissement notre positionnement au sein de la bibliothèque de Petite Terre va nous permettre d'envisager avec le Directeur nouvellement nommé et la DRLL (Direction Régionale de la Lecture et du Livre) un projet au sein de la structure. Il permettrait une véritable transversalité avec la musique : possibilité de pratiques communes avec le public fréquentant l'établissement.

Les locaux de l'école en Grande Terre, avec notamment un espace scénique extérieur, permettrait un autre type d'ouverture, en partenariat avec des structures culturelles associatives de la commune.

En répondant à l'appel à projet « C'est mon patrimoine » ou « Résonances » l'école initie des camps de vacances dédiés à la connaissance des matériaux, la transmission des gestes pour la fabrication et le jeu des instruments traditionnels.

### **E. Une école citoyenne, lieu de vie dans la commune**

Revisitant l'ensemble de ses différentes facettes construites au cours du temps, l'école affirme par ce projet son identité nouvelle. Mettant au centre de son action l'accueil sur un projet artistique et culturel, elle favorise de ce fait les rencontres entre élèves et le partage de multiples expériences artistiques. Par cette démarche elle devient peu à peu un lieu de vie à part entière dans la commune. Fréquentée par les élèves, les spectateurs, ou les amateurs tout simplement, elle favorise ainsi davantage le lien citoyen qui se crée par les pratiques artistiques. Elle s'ouvre aussi au public dit « empêchés » qui regroupe, comme son nom l'indique, l'ensemble des citoyens qui ne peuvent avoir accès à la culture. De nombreuses raisons peuvent en être la cause : raisons financières (tarifs d'inscription élevés, achat d'instrument), raisons culturelles (image d'une école élitiste, malgré toute la démocratisation qui a pu se faire depuis quelques années), raisons médicales ou d'âge (la maladie ou le handicap peuvent empêcher le citoyen d'avoir accès à l'art).

### **F. Développement d'outils de communication**

#### **▪ *Plaquette de présentation de la saison musicale de l'école***

Au même titre qu'une communication destinée à présenter l'école (diffusion dans les écoles, lieux publics), la présentation des événements ponctuant la vie artistique est diffusée de manière à renouveler et fidéliser un public autre que celui des élèves, parents d'élèves ou amis. Ce nouvel outil répond à 2 objectifs :

- ✓ Offrir aux élèves et à leur famille une information très complète sur toutes manifestations mais aussi,
- ✓ Elargir le public et ainsi valoriser le travail de diffusion artistique réalisé par l'école.

#### **▪ *Carnet de l'élève - logiciel « Imuse »***

Permet d'assurer son suivi pédagogique, met en valeur ses progrès et instaure un échange avec les parents.

#### **▪ *Site internet et page Facebook***

Restructurés depuis peu, ils nous permettent d'améliorer l'information et l'identité des écoles.

### **G. Culture musicale intégrée aux enseignements – Valorisation du patrimoine local.**

Prévue au programme à partir du 3<sup>ème</sup> cycle (voir CMF), il est important, compte tenu de notre environnement culturel de le démarrer dès le 1<sup>er</sup> cycle, notamment en intégrant la connaissance organologique de l'île et de la zone Canal du Mozambique. Notre implication sur le patrimoine local et notre partenariat avec l'académie de Zanzibar depuis 2015 sont des atouts majeurs pour cette transmission.

## 8. Les partenariats

### A. Partenariats existants

- ***Avec la DAC***

Soutien de la première heure, la DAC impulse grâce à son action et son financement, la démocratisation des enseignements artistiques, mais aussi la création, la diffusion et tous les dispositifs mis en place et cités ci-dessous. Une convention triennale 2017-2020 reprend toutes les actions pérennes de l'association. Un dossier d'agrément est en cours d'instruction par la DGCA. Cette reconnaissance sera un premier pas vers l'ouverture d'un établissement d'enseignement artistique musical départemental.

- ***Avec le Ministère des Outre-Mer***

Dans le cadre des appels à projet du Fonds d'Aide à la circulation des artistes (FEAC) que nous sollicitons chaque année pour nos projets de résidence, création et diffusion.

- ***Avec la Mairie de Pamandzi***

Depuis septembre 2014, une collaboration a été engagée avec la commune de Pamandzi pour permettre l'accès de manière conventionnelle à certaines salles de la bibliothèque pour la création de l'annexe de l'école de musique. Grâce à la DAC nous assurons en échange les interventions musicales sur le temps périscolaire des 5 écoles de Pamandzi.

- ***Avec le Fonds de Coopération Régional de la Préfecture***

Sollicité ponctuellement sur des projets en lien avec des structures de la zone régionale, en 2017/2018, le fonds de coopération soutient l'événement des 20 ans avec Zanzibar et les Comores.

- ***Avec le CGET et l'intercommunalité de petite terre***

Depuis janvier 2017, nous recevons des élèves issus d'un quartier appelé « La Vigie », situé sur les 2 communes de Petite Terre en zone politique de la ville et occupé en grande partie par des familles en difficulté sociale. L'objectif est d'intégrer au sein de l'école de musique ces élèves dans un parcours d'apprentissage complet et gratuit. Les résultats et l'investissement de plusieurs d'entre eux sont très prometteurs et laissent présager de très beaux parcours musicaux, voire un vivier de futurs animateurs sociaux culturels musique.

- ***Avec le Conseil Départemental : Service jeunesse et Culture***

Conventions dans le cadre du partenariat avec l'académie musicale de Zanzibar auprès de la jeunesse et dans le cadre des classes en préfiguration CHAM. Préparation d'une convention triennale 2018-2020.

- ***Avec le Vice Rectorat - collège de M'Gombani et écoles primaires***

Dans le cadre des classes en préfiguration CHAM, appelées classes pratiques musicales, une convention et une charte des conditions d'admission sont en cours de signature avec le collège, le vice-rectorat et la DAC. Nous intervenons dans le cadre du dispositif « L'école en chœur » en Grande Terre à raison de 6 heures par semaine et pour la 4<sup>ème</sup> année scolaire consécutive. Pour 2017/2018 au sein de 2 écoles primaires du bassin relevant du collège accueillant les préfigurations CHAM. Ces pratiques vocales en classe sont extrêmement importantes et participent non seulement à la cohésion du groupe, à l'épanouissement corporel mais aussi favorisent les apprentissages dans leur globalité. Ils découvrent des langues, de nouveaux mots, leur corps, le fonctionnement du souffle.

- ***Avec le collectif des Arts Confondus (musique, danse, théâtre)***

Intégration du collectif regroupant des structures associatives ou compagnies telles que : Milatsika Emergence, Hip Hop Evolution, Kazyadanse, Stratagème, Kinga Folk et permettant de faire évoluer un certain nombre de dossiers relatifs aux difficultés du territoire tels que : statut d'artiste, formation, professionnalisation, conventionnement de salles. Organisation de rencontres professionnelles prévues en octobre 2018.

- ***Avec l'association Mlézi Maore (pôle handicap)***

Ateliers musicaux à destination d'enfants souffrant de handicap. Convention avec Mlézi Maore du groupe SOS au bénéfice d'enfants en Petite Terre.

- ***Avec la Fondation Daniel et Nina Carasso.***

Dans le cadre de l'appel à projet « Résonance » nous avons reçu le soutien de la fondation pour 2017/2018 pour la préservation du patrimoine instrumental de l'île, transmission des gestes de fabrication, de jeu et valorisation des mélodies au sein des apprentissages de l'école. Point d'orgue pour les 20 ans de l'école.



## B. Partenariats à venir

### *Le partenariat avec la Mairie de Mamoudzou*

- ✓ Conventonnement du dispositif CHAM y compris en primaire,

### *Le partenariat avec la Société Immobilière de Mayotte*

- ✓ Reconstruction adaptée de l'école en Grande terre.

### *Le partenariat avec les MJC et la DDJS*

- ✓ Envisager ensemble des formations d'animateurs musicaux ou plus largement d'animateurs culturels.

## 9. Conclusion

Porteur de développements, humains, matériels, ce projet est également un jalon de réflexion permettant à chacun de trouver une place dans l'action de l'école et de la rendre ainsi plus forte et plus prégnante. Les propositions qu'il porte, dont certaines particulièrement novatrices feront l'objet d'ajustements année après année afin de répondre au mieux aux attentes exprimées, et devront dans leur réalisation toujours garder intacte la qualité de l'échange pédagogique de la présente concertation.